

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie pour une séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
20 février 2024

Affichée le :
20 février 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 21
Présents : 14
Absents : 7
Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. François JACQUOT, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET,
M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT,
Mme Christelle MOUGIN, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absent ayant donné pouvoir :

M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absent excusé :

M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Géraldine FRANZ, Mme Angélique MAIRE, M. Charles ALBER,
Mme Anne MAIRE, M. Philippe MERCIER.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 4 mars 2024**

Publiée le 4 mars 2024

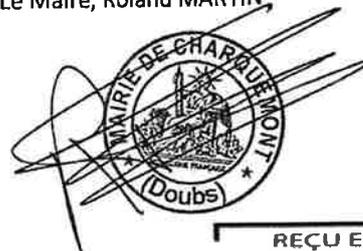
DELIBERATION N° 2024.08

**Demande d'enregistrement présentée par la Société FM INDUSTRIES-
SYCRILOR**

Monsieur le Maire explique que par arrêté préfectoral n°Préfecture-DCICT-BCEEP-2024-01-09-001 en date du 9 janvier 2024, une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée par la Société FM INDUSTRIES-SYCRILOR pour l'implantation d'un site de production métalliques de grande et haute précision pour l'industrie du luxe à CHARQUEMONT, a été ouverte du 22 janvier au 19 février 2024.

Selon les dispositions prévues à l'article 5 de l'arrêté préfectoral, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, donne un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la Société FM INDUSTRIES-SYCRILOR.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com